

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation du modèle de déclaration des
distributeurs de services de médias audiovisuels**

A.Gt 15-12-2022

M.B. 27-02-2022

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos, les articles 3.4-1 et 9.1.2-3 ;

Considérant qu'en sa réunion du 22 septembre 2022, le Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel a établi un modèle de déclaration en vue d'exercer l'activité de distributeur de services de médias audiovisuels ;

Sur proposition de la Ministre des Médias ;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le formulaire de déclaration des distributeurs de services de médias audiovisuels, tel qu'adopté par le Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel en sa séance du 22 septembre 2022 et repris en annexe au présent arrêté, est approuvé par le Gouvernement.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa signature.

Article 3. - La Ministre des Médias est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 décembre 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

Annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du modèle de déclaration des distributeurs de services de médias audiovisuels

Annexe : Modèle de déclaration en vue d'exercer l'activité de distributeur de services de médias audiovisuels

(conformément à l'article 3.4-1 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos)

I. IDENTIFICATION DU DISTRIBUTEUR

1. Dénomination de la personne morale :

(Veuillez joindre en annexe I les statuts de la personne morale).

2. Adresse pour la correspondance :

3. Nom et fonction de la personne de contact :

(Veuillez justifier de votre qualité en produisant les documents requis).

II. DESCRIPTION DE L'OFFRE DE DISTRIBUTION

4. Le déclarant entend exercer l'activité de distributeur de services de médias audiovisuels :

Par câble

Par voie hertzienne terrestre

Par voie satellitaire

Par tout autre moyen de transmission. Spécifier lequel :

5. Composition et modalités de commercialisation de l'offre de services :

Remarques :

1) Le distributeur de services **par câble** doit faire apparaître distinctement l'offre de base de l'offre complémentaire.

2) Il convient d'indiquer le cas échéant le(s) moyen(s) de transmission utilisé(s) pour livrer les services aux utilisateurs finaux et les prérequis techniques ou commerciaux (abonnement en sus, frais d'activation, de raccordement, etc.).

3) Prière de joindre en annexe II une copie des conditions générales du contrat d'abonnement et des conditions d'utilisation des prestations aux utilisateurs tenant compte de la fourniture ou non de ressources associées pour bénéficier des services de médias audiovisuels.

L'offre de services de médias audiovisuels distribués comporte :

- une **offre de base** de chaînes de radio et de télévision linéaires analogique (distribuée par câble)
 - ⇒ Dénomination commerciale :
 - ⇒ Date de lancement :
 - ⇒ Liste des chaînes consultable :
 - en annexe ;
 - à l'adresse suivante :
 - ⇒ Prix mensuel :

- une **offre de base** de chaînes de radio et de télévision linéaires numérique (distribuée par câble)
 - ⇒ Dénomination commerciale :
 - ⇒ Date de lancement :
 - ⇒ Liste des chaînes consultable :
 - en annexe ;
 - à l'adresse suivante :
 - ⇒ Prix mensuel :

- une ou plusieurs **offres complémentaires** de services de médias audiovisuels linéaires (distribuée par câble), c'est-à-dire **options et bouquets**
 - ⇒ Dénomination commerciale :
 - ⇒ Date de lancement :
 - ⇒ Liste des chaînes consultable :
 - en annexe ;
 - à l'adresse suivante :
 - ⇒ Prix mensuel :

- une **offre complémentaire** de services de médias audiovisuels à la demande (non linéaires) (distribuée par câble)
 - ⇒ Dénomination commerciale :
 - ⇒ Date de lancement :
 - ⇒ Liste des médias audiovisuels disponibles au sein du catalogue consultable :
 - en annexe ;
 - à l'adresse suivante :
 - ⇒ Prix :
 - sur abonnement
 - à l'acte
 - autres modalités, à préciser :

- une **offre complémentaire** de services de médias audiovisuels de rattrapage (« *replay* ») (par câble) constituée grâce à des accords avec les éditeurs respectifs
 - ⇒ Dénomination commerciale :
 - ⇒ Date de lancement :

- ⇒ Liste des éditeurs de services de médias audiovisuels consultable :
 - en annexe ;
 - à l'adresse suivante :
- ⇒ Prix :
 - sur abonnement
 - à l'acte
 - autres modalités, à préciser :

- une ou plusieurs **offres complémentaires** de services de médias audiovisuels linéaires (distribuées via Internet uniquement – en OTT)
 - ⇒ Dénomination commerciale :
 - ⇒ Date de lancement :
 - ⇒ Liste des chaînes consultable :
 - en annexe ;
 - à l'adresse suivante :
 - ⇒ Prix mensuel :

- une ou plusieurs **autres offres** de services de médias audiovisuels linéaires (distribuées via Internet uniquement – en OTT – sans obligation d'abonnement à la télédistribution)
 - ⇒ Dénomination commerciale :
 - ⇒ Date de lancement :
 - ⇒ Liste des chaînes consultable :
 - en annexe ;
 - à l'adresse suivante :
 - ⇒ Prix mensuel :
 - ⇒

- Autre(s) offre(s)** : spécifier :
- ⇒ Dénomination commerciale :
- ⇒ Date de lancement :
- ⇒ Liste des services de médias audiovisuels consultable :
 - en annexe ;
 - à l'adresse suivante :
- ⇒ Prix mensuel :

6. Accords de distribution :

(Veuillez compléter le tableau en annexe III en identifiant, pour chaque service de médias audiovisuels distribué, les accords nécessaires conclus avec les auteurs et autres ayants droit concernés, ou leurs sociétés de gestion collective, permettant pour ce qui concerne les activités de distribution, de respecter la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins, la date de signature de ces différents accords ainsi que leur durée).

Fait à, le

Pour [nom de la personne morale]

(signature accompagnée du nom et de la fonction du signataire)

Concomitamment à la présente déclaration et en vertu de l'article 2.2-2, § 2, du décret, le distributeur est tenu de communiquer au Collège d'autorisation et de contrôle les informations visant à assurer la transparence de sa structure de propriété et de contrôle ainsi que son degré d'indépendance, en remplissant le formulaire « Transparence et sauvegarde du pluralisme » repris en annexe IV.

En vertu de l'article 3.4-1, § 2, alinéa 2, du décret, le distributeur est tenu de notifier préalablement au Collège d'autorisation et de contrôle toute modification dans les éléments de sa déclaration.

Annexes à compléter :

Annexe I : Statuts de la personne morale

Annexe II : Conditions générales et conditions d'utilisation

Annexe III : Tableau récapitulatif relatif aux conventions de distribution

Annexe IV : Transparence et sauvegarde du pluralisme

ANNEXE I
STATUTS DE LA PERSONNE MORALE

(article 3.4-1, § 2, du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos)

Veillez joindre les statuts de la personne morale.

ANNEXE II

CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'UTILISATION

(articles 3.4-1, § 2, et 8.3.1-2 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos)

Veillez joindre :

- un exemplaire des conditions générales du contrat d'abonnement et
- un exemplaire des conditions d'utilisation des prestations aux utilisateurs tenant compte de la fourniture ou non de ressources associées pour bénéficier des services de médias audiovisuels.

ANNEXE III**TABLEAU RECAPITULATIF RELATIF AUX CONVENTIONS DE DISTRIBUTION**

(article 3.4-1, § 5, du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos)

Editeur du service de médias audiovisuels distribué	Dénomination du service télévisé ou sonore distribué	Pays d'origine de l'éditeur du service télévisé ou sonore distribué	Date de signature de la convention de distribution	Date de début de validité de la convention de distribution	Date de fin de validité de la convention de distribution

ANNEXE IV**TRANSPARENCE ET SAUVEGARDE DU PLURALISME**

(article 2.2-2 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos)

Dénomination de la société :
Date de fourniture de l'information :

L'article 2.2-2, § 2, du décret prévoit, afin d'assurer la transparence de leurs structures de propriété et de contrôle ainsi que leur degré d'indépendance, que les éditeurs de services, les distributeurs de services et les opérateurs de réseau communiquent un ensemble d'informations sur leurs actionnaires, sur les intérêts détenus par ceux-ci dans le secteur de l'audiovisuel ou des médias ainsi que sur les sociétés pouvant intervenir de manière significative dans la mise en œuvre de leurs programmes.

1.1. Identification de l'actionariat de l'auteur de la déclaration

- **Montant du capital :**
- **Structure du capital / répartition entre actionnaires**
 - Actionnaire 1
 - Dénomination et statut :
 - Part et montant du capital détenu :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
 - Actionnaire 2
 - Dénomination et statut :
 - Part et montant du capital détenu :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
 - Actionnaire ...
 - Dénomination et statut :
 - Part et montant du capital détenu :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
- **Identification de la ou des entreprises qui, le cas échéant, établissent et publient des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de l'auteur de la déclaration sont/seront intégrés par consolidation globale ou partielle**
 - Dénomination et statut :
 - Adresse du siège social
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville, Pays :
- **La société fait-elle partie d'un groupe d'entreprises ? Si oui, lequel ?**
 - Dénomination et statut de la société mère :
 - Adresse du siège social de la société mère
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville, Pays :

1.2. Activités de l'auteur de la déclaration

Veillez détailler les activités exercées directement par la personne morale notifiant la déclaration.

Pour l'identification de la fonction, référez-vous aux catégories du décret (éditeur, distributeur de services, opérateur de réseaux) et ses sous-catégories.

Pour les activités dans le domaine de l'audiovisuel, veuillez énumérer tout type de service adressé au public en général ou à une partie de celui-ci et n'ayant aucun caractère de confidentialité, même sur demande individuelle, quelle que soit la technique de diffusion utilisée.

Pour les activités dans d'autres secteurs des médias, veuillez énumérer tous les types de médias (presse, affichage, etc.) ainsi que les sociétés de service à destination des médias (régie publicitaire, société de production ou de distribution de programmes, etc.).

- **Objet social** figurant dans les statuts de l'auteur de la déclaration :

- **Autres activités** propres de l'auteur de la déclaration :
 - ❑ Dans le domaine de l'audiovisuel et des communications électroniques : énumérer par ordre d'importance du chiffre d'affaires, chaque activité opérée (fonction concernée et identification du service édité/des services distribués/des réseaux opérés) :
 - ❑ Dans d'autres secteurs des médias : énumérer par ordre d'importance du chiffre d'affaires, chaque activité opérée (secteur concerné et dénomination) :

1.3. Intérêts détenus par l'auteur de la déclaration

Veillez énumérer, par ordre d'intensité du contrôle, les sociétés dans lesquelles la personne morale notifiant la déclaration détient une participation.

Pour l'identification de la fonction, référez-vous aux catégories du décret (éditeur, distributeur de services, opérateur de réseaux) et ses sous-catégories.

Pour les activités dans le domaine de l'audiovisuel, veuillez énumérer tout type de service adressé au public en général ou à une partie de celui-ci et n'ayant aucun caractère de confidentialité, même sur demande individuelle, quel que soit la technique de diffusion utilisée.

Pour les activités dans d'autres secteurs des médias, veuillez énumérer tous les types de médias (presse, affichage, etc.) ainsi que les sociétés de service à destination des médias (régie publicitaire, société de production ou de distribution de programmes, etc.).

- **Dans le domaine de l'audiovisuel et des communications électroniques**
 - ❑ Pour chacune des filiales, sociétés affiliées ou intérêts détenus
 - Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social :
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :

- Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social) :
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Activités :
 - Montant du capital de la filiale et part détenue :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
- **Dans d'autres secteurs des médias**
 - Pour chacune des filiales, sociétés affiliées ou intérêts détenus
 - Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social :
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social)
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Secteur d'activités :
 - Montant du capital de la filiale et part détenue :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :

1.4. Actionnariat, activités exercées et intérêts détenus par les actionnaires

Veillez énumérer, par ordre d'importance du chiffre d'affaires les activités de vos actionnaires, et par ordre d'intensité du contrôle, les personnes morales dans lesquelles vos actionnaires détiennent une participation.

Pour l'identification de la fonction, référez-vous aux catégories du décret (éditeur, distributeur de services, opérateur de réseaux) et ses sous-catégories.

Pour les activités dans le domaine de l'audiovisuel, veuillez énumérer tout type de service adressé au public en général ou à une partie de celui-ci et n'ayant aucun caractère de confidentialité, même sur demande individuelle, quel que soit la technique de diffusion utilisée.

Pour les activités dans d'autres secteurs des médias, veuillez énumérer tous les types de médias (presse, affichage, etc.) ainsi que les sociétés de service à destination des médias (régie publicitaire, société de production ou de distribution de programmes, etc.).

- **Pour chacun des actionnaires**
 - Dénomination :
 - Objet social figurant aux statuts :
 - Nom et fonction du représentant légal :
 - Adresse du siège social
 - Rue, n°:
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social)
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Pour chacun des actionnaires de l'actionnaire :
 - Dénomination et forme juridique :

- Adresse du siège social :
 - Rue, n°:
 - Code postal, Ville :
- Part et montant du capital de l'actionnaire détenu :
- Droits de vote (attachés aux actions) :
- Activité dans le domaine de l'audiovisuel et des communications électroniques : énumérer par ordre d'importance du chiffre d'affaires, chaque activité opérée (fonction concernée et identification du service édité/des services distribués/des réseaux opérés) :
- Activités dans d'autres secteurs des médias : énumérer par ordre d'importance du chiffre d'affaires, chaque activité opérée (secteur concerné et dénomination) :
- Intérêts détenus dans le domaine de l'audiovisuel et des communications électroniques :
 - Pour chacune des filiales, sociétés affiliées ou intérêts détenus
 - Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social
 - Rue, n°:
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social)
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Activités :
 - Montant du capital de la filiale et part détenue :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
- Intérêts détenus dans d'autres secteurs des médias
 - Pour chacune des filiales, sociétés affiliées ou intérêts détenus :
 - Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social :
 - Rue, n°:
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social) :
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Secteur d'activités :
 - Montant du capital de la filiale et part détenue :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du modèle de déclaration des distributeurs de services de médias audiovisuels.

Bruxelles, le 15 décembre 2022.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits
des Femmes,

B. LINARD